



## COMMUNE DE CHASSE-SUR-RHONE

### DECISION MUNICIPALE N°2025-02

#### **Marché de prestations de services d'assurance pour la commune de Chasse sur Rhône**

**Le Maire de Chasse-sur-Rhône,**

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2123-1-2 et R2123-1-3 ;

Vu la délibération du 12 juillet 2021 donnant délégation au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant l'appel d'offres du 05 novembre 2024 ;

Considérant que l'offre conforme aux critères établis pour le marché de prestations de services d'assurance pour la commune de Chasse sur Rhône (Lot 1 : Dommages aux biens) est celle de la société :

SMACL

141 AV SALVADOR ALLENDE 79031 NIORT

Mail : [pmdemat@smacl.fr](mailto:pmdemat@smacl.fr) Tél : 05 49 32 22 58

SIRET : 301 309 605 00410

Considérant que l'offre conforme aux critères établis pour le marché de prestations de services d'assurance pour la commune de Chasse sur (Lot 2 : Responsabilité civile) est celle de la société :

SMACL

141 AV SALVADOR ALLENDE 79031 NIORT

Mail : [pmdemat@smacl.fr](mailto:pmdemat@smacl.fr) Tél : 05 49 32 22 58

SIRET : 301 309 605 00410

Considérant que l'offre conforme aux critères établis pour le marché de prestations de services d'assurance pour la commune de Chasse sur Rhône (Lot 1 : Dommages aux biens) est celle de la société :

SMACL

141 AV SALVADOR ALLENDE 79031 NIORT

Mail : [pmdemat@smacl.fr](mailto:pmdemat@smacl.fr) Tél : 05 49 32 22 58

SIRET : 301 309 605 00410

Considérant que l'offre conforme aux critères établis pour le marché de prestations de services d'assurance pour la commune de Chasse sur Rhône (Lot 4 : Cyber risques) est celle de la société :

STOÏK

4 RUE EULER – 75008 PARIS

Tél : 01 76 46 22 49

SIRET : 92338288100012

## DECIDE

Article 1 : le marché de prestations de services d'assurance pour la commune de Chasse sur Rhône la commune de Chasse sur Rhône (Lot 1 : Dommages aux biens) pour un montant de 21 233 euros TTC.

Article 2 : le marché de prestations de services d'assurance pour la commune de Chasse sur Rhône (Lot 2 : Responsabilité civile) pour un montant de 20 409 euros TTC.

Article 3 : le marché de prestations de services d'assurance pour la commune de Chasse sur Rhône (Lot 3 : Flotte automobile) pour un montant de 9 422 euros TTC.

Article 4 : le marché de prestations de services d'assurance pour la commune de Chasse sur Rhône (Lot 4 : Cyber risques) pour un montant de 3 144 euros TTC.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Article 6 : La présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Vienne ;
- Monsieur le Trésorier de Vienne

Fait à Chasse-sur-Rhône, le 30 décembre 2024,

Le Maire,  
Christophe BOUVIER

